

SIGNATURE DU CONTRAT DE CESSIION DE 6TER À ALTICE MEDIA SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES



Après avoir obtenu les avis des Instances Représentatives du Personnel concernées du Groupe M6, le Groupe M6 et Altice Media ont signé ce jour le contrat de cession de la chaîne 6ter, dont la réalisation reste notamment conditionnée (i) à l'accord de l'Autorité de la concurrence et de l'ARCOM ainsi (ii) qu'à la réalisation effective de l'opération de fusion entre les Groupes M6 et TF1.

Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2022